

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 61/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET

DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 JUIN 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART – MM. VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mmes TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Absents : M. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER pouvoir à M. GEX - M. STEIMER à Mme VAUDEVILLE - M. FRANÇOIS à Mme COUDRAY – M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme PERRY -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décision Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE des affectations suivantes:

- **Section d'exploitation dépenses**

- o + 11 000 euros au chapitre 014 « atténuation de produits »
- o – 11 000 euros du chapitre 022 « dépenses imprévues »

	BP 2015	DM	BP 2015 + DM
Exploitation - Dépenses – Chapitre 014 - « Atténuation de produits »	51 900 €	+ 11 000 €	62 900 €
Exploitation - Dépenses - Chapitre 022 « Dépenses imprévues »	17 000 €	- 11 000 €	6 000 €
Total de la section d'exploitation en dépenses et en recettes	576 618 €	0 €	576 618 €

La section d'exploitation reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 576 618 euros

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150629-2015-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2015

Publication : 02/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 62/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET

DECISION MODIFICATIVE.
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 JUIN 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY — Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mmes TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Absents : M. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER pouvoir à M. GEX - M. STEIMER à Mme VAUDEVILLE - M. FRANÇOIS à Mme COUDRAY – M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme PERRY -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE des affectations suivantes :

- Section d'exploitation dépenses

- + 4 000 euros au chapitre 014 « atténuation de produits »
- – 4 000 euros du chapitre 022 « dépenses imprévues »

	BP 2015	DM	BP 2015 + DM
Exploitation - Dépenses – Chapitre 014 - « Atténuation de produits »	45 400 €	+ 4 000 €	49 400 €
Exploitation - Dépenses - Chapitre 011 « Charges à caractère général »	121 350 €	- 4 000 €	117 350 €
Total de la section d'exploitation en dépenses et en recettes	530 714 €	0 €	530 714 €

La section d'exploitation reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 530 714 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

054-215400391-20150629-2015-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2015
Publication : 02/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 63/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET

FONDS DE PEREQUATION
DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES ET
COMMUNALES POUR 2015
(FPIC).

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 JUIN 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etai^{ent} présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY — Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mmes TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Absents : M. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER pouvoir à M. GEX - M. STEIMER à Mme VAUDEVILLE - M. FRANÇOIS à Mme COUDRAY – M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme PERRY -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Par courrier en date du 26 Mai 2015, Monsieur le Préfet a notifié le montant du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour l'année 2015 et a précisé les modalités ainsi que les délais très courts de répartition de l'enveloppe de reversement attribuée à la Communauté de Communes des Vallées du Cristal.

Par courrier en date du 4 Juin 2015, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal nous informe que la commission des finances de la CCVC réunie le 2 JUIN 2015, a étudié une répartition, dans le cadre imposé par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, conforme au principe de solidarité financière échangé lors du débat d'orientation budgétaire 2015.

En effet, le budget principal 2015 de la CCVC intègre deux actions supplémentaires, impactant son solde de financement, qui ont pour objectif de soutenir les communes dans leur gestion quotidienne, à savoir :

- Dépense supplémentaire : coût de participation au syndicat mixte chargé de l'instruction des autorisations d'occupation des sols auquel nous sommes adhérents et ceci pour un montant semestriel de 16.000 €.
- Recette supprimée : les entrées piscine pour les enfants des écoles du territoire pour un montant estimé à 14.000 € rendues dorénavant gratuites.

Vu l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ la formule de répartition suivante :

- Répartir le FPIC 2015 au prorata de la répartition de droit commun avec une base communale amputée de 30 000 euros au profit de la CCVC (selon le tableau ci-dessous).

PROPOSITION DE REPARTITION DU FPIC 2015 SUITE COMMISSION FINANCES DU 02 06 2015

COMMUNES	FPIC DROIT COMMUN 2014	FPIC DROIT COMMUN 2015	FPIC 2015 DEROGATOIRE LIBRE
AZERAILLES	7637	6979	5419
BACCARAT	30615	29855	23182
BERTRICHAMPS	15217	19627	15240
BROUVILLE	1948	2474	1921
DENEUVRE	7875	9960	7734
FLIN	4254	5051	3922
FONTENOY LA JOUTE	5127	6348	4929
GELACOURT	2456	3267	2537
GLONVILLE	4076	4985	3871
HABLAINVILLE	4391	6019	4674
LACHAPELLE	4449	5855	4546
MERVILLER	7383	9720	7547
PETTONVILLE	986	1218	946
REHERREY	1444	1667	1294
THIAVILLE/MEURTHE	6961	10179	7904
VACQUEVILLE	5931	7439	5776
VAXAINVILLE	1426	2029	1575
VENEY	1200	1557	1209
TOTAL REPARTITION COMMUNES	113376	134229	104229
CCVC	54245	63567	93567
TOTAL A REPARTIR	167621	197796	197796

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150629-2015-094-DE

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2015

Publication : 02/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 64/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET
CONTRIBUTION AU
PROGRAMME ECOLE ET
CINEMA POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2015-2016.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 JUIN 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY — Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT — Mmes TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Absents : M. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER pouvoir à M. GEX - M. STEIMER à Mme VAUDEVILLE - M. FRANÇOIS à Mme COUDRAY – M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme PERRY -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Olivier THIERY, Adjoint délégué aux écoles,

- Vu la délibération N° 118/2014 du 10 Décembre 2014 ;
- Considérant que la Ville de BACCARAT souhaite renouveler sa participation au programme Ecole et Cinéma pour l'année scolaire 2015/2016.

Il est rappelé que ce programme a pour but de recenser les pratiques existantes autour du cinéma, de les harmoniser et de proposer à l'ensemble des écoles du département une action de découverte du septième art.

Cette action, qui doit s'inscrire dans le projet d'école, peut concerner l'ensemble des élèves d'une école, d'un cycle ou d'une classe, et prend place dans le temps scolaire. C'est pourquoi, aucune contribution ne peut être demandée aux familles des élèves pour financer ce dispositif, les frais d'entrée, soit 2,50 € par enfant et par séance, et les frais de déplacement restant à la charge de chaque école.

Cette action est un exemple d'ouverture qui associe des partenaires culturels, principalement les salles de cinéma. Ce dispositif est donc l'occasion de valoriser le cinéma de BACCARAT en faisant bénéficier les écoles de la commune, intéressées par le programme de projections à vocation pédagogique.

La Ville de BACCARAT interviendrait uniquement pour prendre en charge les frais d'entrée au cinéma (2,50 € par entrée et par élève). Le programme Ecole et Cinéma participe d'une meilleure intégration de l'école dans le projet de développement culturel de la Ville, il apparaît opportun que la Ville de BACCARAT prenne à sa charge les frais d'entrée du cinéma, par séance et par enfant, afin de préserver la gratuité des activités dans le cadre scolaire.

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** que les frais d'entrée par enfant et par séance seront pris en charge par la Ville de BACCARAT ;
- **AUTORISE** le Maire à engager les crédits nécessaires ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150629-2015-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2015

Publication : 02/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 65/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET

ACQUISITION DE PARCELLES.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 JUIN 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etai^{ent} présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY — Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mmes TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Absents : M. BEGNE NE - PREVOT – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER pouvoir à M. GEX - M. STEIMER à Mme VAUDEVILLE - M. FRANÇOIS à Mme COUDRAY – M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme PERRY -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.1 Acquisition

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que par délibération en date du 13 avril 2015, le conseil municipal a autorisé le Maire à acquérir :
 - les parcelles cadastrées AL 445 issues de la division de la parcelle AL 209 appartenant à Monsieur ou Madame LOIREAU Jacques d'une contenance de 31 centiares au prix de 10 € le m² ;
 - la parcelle cadastrée AL 446 issue de la division de la parcelle AL 219 appartenant à la SARL LAOBAN d'une contenance de 7 ares 84 ca pour l'euro symbolique.
- Considérant que la parcelle cadastrée AL 215 appartenant au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle est cédée à titre gracieux par ce dernier à la commune de BACCARAT.

Vu l'avis de la commission des finances et des travaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession à titre gracieux de la parcelle cadastrée AL 215 appartenant au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- **DIT** que cette précision sera ajoutée à l'acte administratif à intervenir entre le Conseil Départemental et la Commune de BACCARAT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte administratif rédigé avec l'appui des services du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150629-2015-096-DE

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2015
Publication : 02/07/2015

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 66/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU FNADT.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 JUIN 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY — Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT – Mmes TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Absents : M. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER pouvoir à M. GEX - M. STEIMER à Mme VAUDEVILLE - M. FRANÇOIS à Mme COUDRAY – M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme PERRY -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que par délibération en date du 18 mai 2015, la Ville de BACCARAT a acté de l'acquisition du château qui a abrité en son temps l'institution de Gondrecourt aux fins de favoriser la Création d'un musée du cristal et de la parfumerie à Baccarat pour y abriter une collection exceptionnelle donnée par un collectionneur privé, la première collection mondiale de flacons de parfum en cristal de Baccarat en qualité et en quantité.
- Considérant que les enjeux et les objectifs sont à la fois :
 - patrimoniaux : retour à Baccarat d'objets actuellement à l'étranger, mise en valeur d'un château historique et du quartier historique de Baccarat,
 - touristiques : le projet de musée envisage l'accueil de 100 000 visiteurs annuels,
 - économiques : un tel projet ne peut que contribuer à conforter et à développer le tissu économique de Baccarat, de la communauté de communes et du pays du Lunévillois en rendant le territoire plus attractif. Cela dynamisera les services et l'industrie touristique départementale et régionale dans un secteur actuellement en difficultés économiques.

Par délibération en date du 18 mai 2015, la Ville de BACCARAT a acté de l'acquisition du château qui a abrité en son temps l'institution de Gondrecourt aux fins de favoriser la Création d'un musée du cristal et de la parfumerie à Baccarat pour y abriter une collection exceptionnelle donnée par un collectionneur privé, la première collection mondiale de flacons de parfum en cristal de Baccarat en qualité et en quantité.

Les enjeux et les objectifs sont à la fois :

- patrimoniaux : retour à Baccarat d'objets actuellement à l'étranger, mise en valeur d'un château historique et du quartier historique de Baccarat,
- touristiques : le projet de musée envisage l'accueil de 100 000 visiteurs annuels,
- économiques : un tel projet ne peut que contribuer à conforter et à développer le tissu économique de Baccarat, de la communauté de communes et du pays du Lunévillois en rendant le territoire plus attractif. Cela dynamisera les services et l'industrie touristique départementale et régionale dans un secteur actuellement en difficultés économiques

Dans l'attente de l'acquisition de ce bien immobilier, la commune a entamé la consolidation financière de ce projet, auprès du préfet de Meurthe-et-Moselle, notamment.

Ainsi, les services de l'Etat ont informé la Commune de BACCARAT qu'une aide financière était possible au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour ce qui concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage que l'ampleur du projet rend nécessaire de mettre en place.

Le plan de financement se décompose comme suit :

nature de la dépense	Montant en €	Part demandée au FNADT	Autofinancement Ville de BACCARAT
Assistance à maîtrise d'ouvrage	75 375	60 300	15 075

- Vu l'avis de la commission des finances,
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- **APPROUVE** le plan de financement ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FNADT pour un montant de 60 300 euros.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150629-2015-097-DE

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2015
Publication : 02/07/2015

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 67/2015 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET

**MODIFICATION DU
REGLEMENT INTERIEUR DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 JUIN 2015.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY — Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - MM. VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT — Mmes TIHA – MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ –

Absents : M. BEGNENE - PREVOT – MOUGEOT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER pouvoir à M. GEX - M. STEIMER à Mme VAUDEVILLE - M. FRANÇOIS à Mme COUDRAY – M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme PERRY -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institutions et vie politique

5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que par délibération en date du 17 septembre 2014, le conseil municipal a adopté son règlement intérieur.

Le groupe « Baccarat, J'y Crois » s'est vu attribuer, sur proposition du Maire, un espace rédactionnel de 275 mots au sein du bulletin d'information générale (article 30 du règlement intérieur). Cette espace rédactionnel est équivalent à celui réservé à la liste « Continuos Baccarat Autrement », le parti pris étant d'accorder un espace similaire d'expression en ne tenant pas compte des scores réalisés suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et qui s'élevaient, pour mémoire, à 74.85 % pour la liste « Continuos Baccarat Autrement » et à 25.15 % pour la liste « Baccarat, j'y crois. » Ce score s'est traduit par l'installation de 24 conseillers municipaux issus de la liste « Continuos Baccarat Autrement » et 3 conseillers municipaux de la liste « Baccarat, j'y crois ».

Considérant l'évolution du groupe « Baccarat, j'y crois » qui a un impact sur le nombre de textes proposés à la publication du bulletin d'information générale.

- Considérant la demande de plusieurs conseillers municipaux de clarifier la situation du droit d'expression de chaque groupe afin de préserver le droit d'expression de chacun,

- Considérant qu'il est proposé au conseil municipal, à l'appui du conseil juridique de la collectivité, d'amender l'article 30 du règlement intérieur du conseil municipal comme suit :
- « La liste électorale « Continuons Baccarat Autrement » représentée au conseil municipal dispose d'un espace rédactionnel équivalent de 74,85 % de de 550 mots, soit 411 mots ;
- La liste électorale « Baccarat, j'y crois » représentée au conseil municipal dispose d'un espace rédactionnel équivalent à 25.15 % de 550 (soit 139 mots), réparti proportionnellement (1/3 – 2/3) :
 - o 92 mots pour le groupe constitué « Baccarat, j'y crois »
 - o 47 mots pour un conseiller municipal issu de la liste « Baccarat, j'y crois » (...)
- Le texte fourni ne doit pas excéder 411 mots pour la liste « *Continuons Baccarat Autrement* », 92 mots pour la liste « *Baccarat, j'y crois* », et 47 mots pour le conseiller municipal issu de la liste « Baccarat, j'y crois », signature et titre compris »

Le reste demeure inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'amender l'article 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'il est proposé ci-dessus.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20150629-2015-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2015

Publication : 02/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

